

Cap-Rouge, le 15 février 2006

Monsieur Joseph Zayed
Président de la Commission
Projet d'aménagement d'une nouvelle
Prise d'eau dans le secteur de Sainte-Foy

Monsieur le Président,

Permettez-moi d'abord de me présenter :

Léo Petitclerc

Je réside à cet endroit depuis le début des années 1970. Je suis né à Cap-Rouge et j'y ai pratiqué ma vie d'entrepreneur en construction principalement dans le développement connu comme le Domaine des Sœurs, mais aussi dans toute la municipalité jadis de Cap-Rouge.

Depuis que je demeure sur le chemin de la Plage Saint-Laurent, j'ai vu évoluer le secteur. Dès le début des années 1980, j'étais impliqué dans une étude tripartite avec le gouvernement du Québec, la ville de Sainte-Foy et la corporation privée de Plage Saint-Laurent concernant l'implantation commune d'une nouvelle prise d'eau et des services municipaux. J'ai le souvenir d'avoir apprécié à la Faculté des sciences de l'Université Laval tout le montage et la démonstration des courants d'eau circulant dans la baie de Cap-Rouge pour situer le meilleur emplacement de la nouvelle prise d'eau alors projetée.

Ce projet ayant avorté, j'ai continué à veiller aux intérêts des membres de la corporation pour l'obtention des services municipaux. J'ai donc ainsi participé activement à la municipalisation de l'assiette d'une partie du chemin pour l'implantation des infrastructures des services aqueduc et égout, en 1994.

Et c'est précisément à ce sujet que je me permets de vous transmettre ce présent mémoire sur une partie importante de l'exécution des travaux concernant le projet dont votre Commission est chargée de faire l'étude.

Mon mémoire est en fait une demande d'étude sérieuse sur la circulation des véhicules et principalement des camions lors des travaux envisagés.

Le chemin de Plage Saint-Laurent est un chemin étroit qui dessert des résidences privées sur ses deux côtés de la rue Saint-Félix jusqu'à l'endroit de la prise d'eau, l'usine de pompage. Cette partie du chemin est bordée d'arbres majestueux qui forment une voûte feuillue du printemps jusqu'aux couleurs multicolores automnales.

Bien plus, les familles jeunes et moins jeunes y voient grandir ou y accueillent de nombreux enfants qui vont et viennent, à pied ou en bicyclette, sur ce chemin à longueur d'année mais principalement durant la période estivale, la période des vacances.

Mon mémoire ou ma demande comporte deux volets :

La sécurité
La préservation

La sécurité

Les résidants de cette partie du chemin de Plage Saint-Laurent appréhendent pour leur propre sécurité et celle de leurs enfants le passage des quelque 1200 voyages de camion en plus de tous autres véhicules et machineries.

L'on pourrait peut-être avancer que les charges lourdes de ces différents véhicules font qu'ils circulent lentement. Notre expérience de résidants nous a appris qu'il n'en est pas ainsi.

La vitesse de ces véhicules peut paraître lente lorsque chargés, mais il en est fort autrement lorsqu'ils retournent vides en sortant de la Plage Saint-Laurent pour leur prochain voyage. Simplement la présence de ces lourds et gros véhicules sur ce chemin si étroit a de quoi effrayer toute personne qui y circule même en voiture où la rencontre ne se fera qu'avec grande difficulté et beaucoup de précaution, au ralenti si ce n'est avec l'obligation de s'immobiliser.

Mais il demeure en premier lieu que c'est à nos enfants que je pense et que je me fais le porte-parole de mes voisins de ce premier secteur du chemin de Plage Saint-Laurent même si je n'ai qu'un mandat tacite de leur part.

La préservation

Je vous ai mentionné les travaux d'infrastructures en 1994. Pour les obtenir, nous avons dû céder cette partie de chemin qui était également privée comme l'est l'endroit en front duquel les travaux principaux de ce projet doivent être réalisés.

Il y a alors eu un énorme bouleversement de l'assiette du chemin pour l'implantation de ces infrastructures. Avec le temps, nous avons vu quelques arbres dépérir et la voûte feuillue s'éclaircir quoiqu'elle demeure toujours majestueuse.

Avec le passage répété d'une lourde machinerie, de lourds camions, nous ne pouvons qu'entrevoir une dégradation de notre chemin et sa nécessaire réparation à la fin des travaux de la nouvelle prise d'eau. Si j'ai bien compris lors de votre première séance publique du 7 février dernier, les travaux s'étireront du printemps 2007 à l'automne 2008. Puis viendra l'hiver.

C'est donc dire que nous en aurons pour une couple d'années sinon plus à vivre cette dégradation qui se fera voir par des crevasses inévitables, des nids-de-poule, un bord de chemin rongé. Vous avez sans doute noté, lors de votre visite sur les lieux le mardi 8 février 2006, qu'il n'y a pas de bordure de granit ou trottoir le long de ce chemin.

La bordure, c'est la nature, le terrain naturel. Les véhicules lourds qui seront forcés de l'emprunter pleinement ou partiellement ne pourront qu'affaïsser le sol naturel et abîmer les racines des arbres si ce n'est abîmer les arbres, les écorcher au passage.

Pour pallier ces inconvénients majeurs si ce n'est des risques d'accidents graves, je propose aux ingénieurs et chargés de projet de la nouvelle prise d'eau la solution utilisée lors des travaux d'implantation des infrastructures d'aqueduc et d'égout à l'automne 1994 :

UTILISATION DE LA CÔTE MENANT
DIRECTEMENT DU TERRAIN MUNICIPAL
SUR LA RUE SAINT-FÉLIX AU LIEU DES
TRAVAUX DE LA NOUVELLE PRISE

En effet, en 1994, les camions avec leur chargement de terre et d'énormes roches ont circulé par cette côte existante qui mène du terrain de la municipalité où se situe actuellement le Bureau d'arrondissement et

l'ancienne mairie de Cap-Rouge, directement au terrain de l'usine de pompage de Sainte-Foy en traversant perpendiculairement le chemin de Plage Saint-Laurent.

Puisque des camions lourdement chargés ont utilisé cette voie d'accès en 1994, je ne vois aucune raison pour laquelle ce même chemin ne serait pas utilisé lors des travaux de la nouvelle prise d'eau. D'ailleurs, il fut porté à notre connaissance lors de la première séance que le grand va-et-vient de camions est pour le nouvel empiérement du quai longeant la batture, en front de l'usine de pompage. Les camions descendront alors chargés et remonteront cette côte à lège, ce qui facilite d'autant leurs allées et venues.

De plus, vu l'accès que permet cette côte du terrain supérieur de la municipalité au site inférieur des travaux, je propose également que les roulottes de chantier demeurent sur le vaste terrain de stationnement de la municipalité. Ainsi les abords du chantier seront libérés sur le chemin étroit de Plage Saint-Laurent. La circulation y sera plus facile pour tous les résidents de Plage Saint-Laurent. Également les trois résidents actuels en front desquels ces roulottes de chantier doivent être installées pourront amenuiser leur douleur de perdre leur décor enchanteur par celui beaucoup moins agréable que vous pouvez imaginer durant cette longue période des travaux envisagés.

Je vous soumetts donc, Monsieur le Président, que ma demande se veut constructive dans le meilleur intérêt des résidents du chemin de la Plage Saint-Laurent mais aussi dans le but d'une exécution plus harmonieuse de tels travaux avec la nature qui a été la principale raison de nos investissements importants à cet endroit depuis de nombreuses années.

Je vous remercie de l'attention que, je suis sûr, vous porterez à mon présent mémoire et vous informe que, à moins d'impondérables, je serai présent à la prochaine séance publique qui doit se tenir le 6 mars 2006 aux mêmes heure et endroit.



Léo Petitclerc,
homme d'affaires